

DELIBERATION n° CFVU 2019-07-ESL-003

relative au régime des études et contrôle de connaissances du

# LL.M. in Aviation Law

Année universitaire 2019/2020

- vu le code de l'éducation, notamment ses articles L613-2 et L. 712-6-1,
- vu la charte des examens en vigueur,
- vu l'avis du conseil de la faculté de droit et de sciences politique du 15 octobre 2018.

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Les règles relatives au régime des études et contrôle des connaissances du LL.M. in Aviation Law sont fixées comme suit,

## TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### ARTICLE 1. *Condition d'accès*

- 1.1. Le LL.M. in Aviation Law est un diplôme de l'Université de Toulouse Capitole, conçu comme une spécialisation juridique pour des personnes déjà dotées d'un diplôme de niveau Master ou équivalent. Le LLM se place donc au niveau *Advanced Master* ou *Specialized Master* avec un recrutement à Bac+5 ou sur expérience professionnelle significative en lien avec le secteur aéronautique et spatial.

Les parcours non juridiques sont admis (ingénierie, management, économie...). La sélection se fait sur dossier et/ou par entretien de motivation après vérification du niveau d'anglais.

## TITRE II – ENSEIGNEMENTS

### ARTICLE 2. *Organisation de la formation*

- 2.1. Le LL.M. s'organise autour d'un tronc commun (*core modules*) et de modules spécialisés (*specialized modules*).
- 2.2. La langue d'enseignement est l'anglais.
- 2.3. Les participants qui souhaitent valider le LL.M. doivent obligatoirement suivre la totalité des modules. Il est possible pour tout candidat qui en fait la demande au moment de sa première inscription de valider les modules du LL.M. en deux années, sans nouveau paiement des frais d'inscription la deuxième année. Dans ce cas, tout module non acquis (isolément ou par compensation) la première année pourra être passé l'année suivante. Tout module doit être suivi dans son intégralité.
- 2.4. Présentation des enseignements :

#### **CORE MODULES (120 h CM – 30 ECTS)**

##### **Core module 1 – Aerospace legal framework (65 h – 15 ECTS)**

- Private international law 15 h
- Dispute settlement (litigation / ADR / Arbitration) 15 h
- Public international law 10 h
- Aviation international and European framework 15 h
- Intellectual property in the aviation sector 10 h

##### **Core module 2 – Aerospace economics & management (55 h CM – 15 ECTS)**

- Compliance in the aviation sector 5h
- Aviation economics 10 h
- Aerospace management 15 h
- Insurance issues in the air sector 10 h
- Sustainable development and air transport 10 h
- Aviation historical and geopolitical landmarks 5 h

#### **SPECIALIZED MODULES (180 h CM – 15 ECTS)**

##### **Contracts (55 h)**

- Sales, purchase and support contracts in the aviation sector 15 h
- Guarantees 10 h
- Aircraft financing – leasing and lease-back operations 15 h
- Export control 5h
- Aviation and competition law 10 h

##### **Security – Safety – Liability (55 h)**

- Aviation security 10 h
- Aviation safety and accident investigation 10 h
- Carriers liability 15 h
- Data protection in aviation 10 h
- Human factors 10 h

##### **Airports (30 h)**

- Airport construction 10 h
- Airport ownership & management models 10 h

- Airport facilitation and slots management 10 h

#### **Aircraft and unmanned aerial vehicles (40 h)**

- Drones regulatory framework 15 h
- Aerospace engineering (aircraft, air transport system) 15 h
- Airworthiness 10 h

#### **MODULE STAGE ou PROJET TUTEURÉ (15 ECTS)**

Chaque participant étudiant devra soit réaliser un stage d'une durée minimum de trois mois, soit réaliser un projet collectif tuteuré. Chaque participant relevant de la formation continue devra réaliser obligatoirement un projet tuteuré.

### **TITRE III – MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

#### **ARTICLE 3. Organisation des examens**

- 3.1. Il existe une session unique d'examen organisée annuellement.

#### **ARTICLE 4. Modalités d'organisation de la session unique**

- 4.1. Les examens se présentent comme suit :
- Le *core module 1* est sanctionné par un cas pratique d'une durée de 3 heures noté sur 20 ;
  - Le *core module 2* est sanctionné par un cas pratique d'une durée de 3 heures noté sur 20 ;
  - Les *specialized modules* sont sanctionnés par une épreuve orale unique notée sur 20 ;
  - Le module stage ou projet tuteuré fait l'objet d'un rapport et d'une soutenance orale notée sur 20.

### **TITRE IV – VALIDATION ET ADMISSION**

#### **ARTICLE 5. Condition de validation**

- 5.1. Le LL.M. est définitivement validé et capitalisé dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale de 10/20 à l'ensemble des 4 modules, soit 40/80.
- 5.2. Les modules se valident isolément et par compensation.

#### **ARTICLE 6. Conditions d'attribution d'une mention**

- 6.1. L'obtention du diplôme donne lieu aux mentions suivantes :

PASSABLE : Quand le candidat a obtenu une note moyenne comprise entre 10 et 11,99 ;  
ASSEZ BIEN : Quand le candidat a obtenu une note moyenne comprise entre 12 et 13,99 ;  
BIEN : Quand le candidat a obtenu une note moyenne comprise entre 14 et 15,99 ;  
TRES BIEN : Quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 16.

**ARTICLE 7. Mise en œuvre de l'arrêté**

- 7.1. La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 19 mars 2019



**Corinne MASCALA**  
Présidente de la Commission de la Formation  
et de la Vie universitaire,



## Annexe I. LL.M. AVIATION LAW

Intitulé	Statut	ECTS	Heures CM	Heures TD	Modalités d'évaluation	Total Points Enseignement
<p><b>CORE MODULE 1 – Aerospace legal framework</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Private international law</li> <li>- Dispute resolution (litigation / ADR / arbitration)</li> <li>- Public international law</li> <li>- Aviation international and European framework</li> <li>- Intellectual property in the aviation sector</li> </ul>	<b>Obligatoire</b>	15	65		Examen écrit de 3 heures sous la forme d'un cas pratique	300
<p><b>CORE MODULE 2 – Aerospace economics &amp; management</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compliance in the aviation sector</li> <li>- Aviation economics</li> <li>- Aerospace management</li> <li>- Insurance issues in the air sector</li> <li>- Sustainable development and air transport</li> <li>- Aviation historical and geopolitical landmarks</li> </ul>	<b>Obligatoire</b>	15	55		Examen écrit de 3 heures sous la forme d'un cas pratique	300

Intitulé	Statut	ECTS	Heures CM	Heures TD	Modalités d'évaluation	Total Points Enseignement
<p style="text-align: center;"><b>SPECIALIZED MODULES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contracts</li> <li>- Security – Safety – Liability</li> <li>- Airports</li> <li>- Aircraft and unmanned aerial vehicles</li> </ul>	<b>Obligatoire</b>	15	180		Épreuve orale unique	300
<b>MODULE STAGE ou PROJET TUTEURÉ</b>	<b>Obligatoire</b>	15			Rapport + soutenance	300
<b>TOTAL</b>		<b>60</b>	<b>300</b>			<b>1200</b>